



## prestation compensatoire lié à un divorce

Par **arcenciel1962**, le **20/08/2019** à **11:34**

Bonjour,

Mon mari et moi allons divorcer après 5 années de séparation.(c'est lui qui a quitté le domicile conjugal et demande aujourd'hui le divorce)

Nous sommes mariés depuis 34 ans et avons 3 enfants adultes,

Mon salaire mensuel est de 2300 € et celui de mon mari de 5700€.

Je suis handicapée (SEP).

Mon mari et son avocate me propose 50 000 € de prestation compensatoire.

Qu'en pensez-vous?

Difficile de trouver une méthode de, calcul sur Internet.

Merci pour votre réponse.

Mme Bertelle

Par **Visiteur**, le **20/08/2019** à **11:49**

Bonjour

En effet, il est également difficile de vous aider à la chiffrer !

Le montant de la prestation peut être déterminé par les époux. En cas de désaccord, la prestation est déterminée par le juge.

J'aurais tendance à vous conseiller de refuser à priori et tenter d'obtenir le maximum et vous pouvez aussi demander une rente au lieu d'un capital...

Par **arcenciel1962**, le **20/08/2019** à **11:53**

Qu'entendez-vous par maximum?

Rente à vie ? Si oui de combien?

Par **Visiteur**, le **20/08/2019** à **13:10**

Impossible sans maîtrise de votre dossier.

Que dit votre propre avocat ?

Par **arcenciel1962**, le **20/08/2019** à **13:34**

Mon avocate me demande "qu'en pensez-vous ?"

Aux dernières nouvelles elle trouve ce montant correct mais je ne sais pas si je peux obtenir plus.

Comment calculer le montant de cette prestation ou rente?

Je croyais que c'était par rapport aux revenus...